



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 22 – 26 DÉCEMBRE 2018

| CAPC | | |
|----------|--|---------|
| SOMMAIRE | Compte rendu de l'instance de commandement du 21 décembre 2018 | 4 PAGES |

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ La nomination du nouveau chef de la direction nationale garde-côtes des douanes.
- ⇒ La nomination d'un administrateur général des douanes à la résidence.
- ⇒ Un mouvement d'administratrice supérieure.
- ⇒ Quatre nominations dans l'emploi d'administrateur supérieur à la résidence.
- ⇒ Une promotion dans le statut d'emploi d'administratrice : toutes nos félicitations à notre collègue pour cette promotion !

L'instance de commandement était présidée par le directeur général M. Rodolphe GINTZ, entouré de son adjoint, de Madame la sous-directrice RH, du chef du bureau RH3 et de ses collaborateurs.

L'USD FO était représentée pour cette instance par Charles VINCENTE, Luc PERIGNE et Florent NOURIAN.

LA DERNIÈRE INSTANCE DE L'ANNÉE 2018

Le directeur général a indiqué que cette instance venait clôturer l'année 2018 qui avait vu l'organisation au final de six instances.

La prochaine instance est d'ores et déjà programmée au 22 février prochain.

Outre les nominations à la résidence sur les statuts d'emploi d'administrateur général et d'administrateur supérieur, cette instance a été marquée par la nomination du nouveau chef de la direction nationale garde-côtes des douanes qui devrait rejoindre son poste le 1^{er} avril prochain.

Par ailleurs, une collègue DSD1 a été promu dans le statut d'administratrice ce qui, à la veille de Noël, est un joli cadeau mérité sous le sapin. De nouveau, toutes nos félicitations.

Enfin, une collègue administratrice supérieure a été affectée à la direction générale dans les fonctions d'adjointe au sous-directeur réseau. Il s'agit de nouvelles fonctions créées dans le cadre d'ambition DG.

D'autres postes étaient offerts à la BIEP dont les nouvelles fonctions d'adjoint à la sous-directrice RH.

Le choix des heureux élus n'est, à l'heure actuelle, pas encore fait par le directeur général. Ce dernier souhaite que le ou les candidats qui seront désignés pour occuper ces fonctions soient en adéquation avec les compétences et le profil repris sur les fiches de poste.

Il en est ainsi notamment pour tout ce qui relève de la sphère RH comme l'adjoint à la sous directrice RH ou le chef du CSRH.

A défaut de trouver le candidat rentrant dans les critères, la nomination d'un administrateur civil sera étudiée.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Nous sommes conscients qu'il importe de placer le bon agent sur le bon emploi dans l'intérêt tant de l'administration que du collègue pressenti pour occuper le poste. Nous comprenons également que pour certains profils très spécifiques (informatique, statistique, RH...), la ressource au sein de la communauté douanière peut être considérée comme rare.

Toutefois, il importe à l'administration prioritairement de rechercher au sein de cette communauté les collègues susceptibles d'occuper les postes proposés avant d'envisager la nomination d'un agent issu d'une autre administration.

L'USD-FO n'est pas contre la mobilité inter-administration. Mais la mise en œuvre de ce principe ne doit pas se faire au détriment des cadres supérieurs douaniers.

L'administration des douanes a une chance incommensurable de disposer d'un vivier de cadres supérieurs qui ont prouvé leur capacité à pouvoir exercer des fonctions d'encadrement à travers leurs différentes affectations, parfois après un certain temps d'adaptation pour appréhender de nouvelles missions, mais toujours avec motivation, implication et détermination.

C'est ce qui fait la force de notre administration.

Dès lors, écarter des administrateurs déjà dans le statut d'emploi ou des DSD2/DSD1, qui aspirent et qui disposent des compétences pour être nommés dans ce statut, sous le seul motif qu'ils ne disposent pas de l'expérience nécessaire, serait une grave erreur et constituerait un message très négatif envoyé à la communauté douanière.

L'USD-FO restera vigilante pour que soient reconnues à leur juste niveau les qualités des cadres supérieurs douaniers.

UNE CAPC N°1 EN MARGE DE L'INSTANCE

Dans le cadre de cette instance, une CAPC s'est tenue conduisant à l'affectation de cinq collègues DSD2 sur des résidences correspondant toutes à leur premier choix.

La prochaine CAPC n°1 se tiendra le 6 février prochain.

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

| | Gratuit | Après crédit d'impôt | | | |
|-------------------------------------|---------|----------------------|---|-------|------|
| - Inspecteurs-élèves | Gratuit | | - DSD 2 des 1er et 2e échelons | 195 € | 65 € |
| - Inspecteurs du 1er au 2e échelon | 99 € | 33 € | - IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons | 204 € | 68 € |
| - Inspecteurs des 3e et 4e échelons | 108 € | 36 € | - DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F | 213 € | 71 € |
| - Inspecteurs des 5e et 6e échelons | 123 € | 41 € | - DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1 | 225 € | 75 € |
| - Inspecteurs des 7e et 8e échelons | 147 € | 49 € | - DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil | 231 € | 77 € |
| - Inspecteurs du 9e au 11e échelon | 168 € | 56 € | - Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC | 243 € | 81 € |
| - IP2 des 1er et 2e échelons | | | | | |
| - IR3 du 1er au 3e échelon | 183 € | 61 € | - Administrateur général des douanes | 249 € | 83 € |
| - IP2 des 3e et 4e échelons | | | | | |
| - IR2 du 1er au 3e échelon | 195 € | 65 € | - Retraité | 63 € | 21 € |
| - IP2 du 5e au 7e échelon | | | | | |

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : **DEMANDER LE FORMULAIRE SEPA**